

Discours de politique générale du Premier ministre : réaction de Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris

**Communiqué de presse
Paris, le 2 octobre 2024**

Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris salue des mesures concrètes et pragmatiques en matière de politique de logement, notamment pour les zones denses, annoncées par le Premier ministre dans son discours de politique générale prononcé ce mardi 1^{er} octobre devant l'Assemblée nationale.

« La Métropole s'engage à être au rendez-vous de l'action conduite en matière de logement notamment dans le cadre du contrat de responsabilité entre les collectivités et l'Etat souhaité par le Premier ministre. Ces annonces essentielles sont de nature à répondre aux attentes de nos concitoyens à commencer par la première d'entre elles qui est de se loger et de pouvoir accéder à la propriété ! » **Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris.**

Parmi les mesures annoncées, la Métropole du Grand Paris se réjouit de l'ambition portée en matière de :

- Foncier, notamment pour les territoires denses ;
- Prêt à taux zéro et d'accès à la propriété notamment sociale ;
- Simplification des normes sur la construction de logements neufs et la réhabilitation ;
- Renforcement du pouvoir dévolu aux maires dans l'attribution de logements sociaux ;

Ces mesures concrètes et pragmatiques vont permettre de relancer la construction de logements tant par l'investissement locatif que par l'accession, notamment sociale, à la propriété. Elles sont pleinement adaptées au territoire métropolitain dont l'objectif de production de logements neufs est de 38 000 par an, pour répondre aux besoins et aux attentes des habitants.

Ces annonces arrivent à un moment crucial pour la Métropole qui poursuit ses travaux en vue de l'adoption du premier Plan Métropolitain d'Habitat et de l'Hébergement (PMHH). La Métropole représente 10% du parc de logements en France implanté sur 814 km² avec une densité de 8 500 habitants/km².

Contact Presse :

- Inès Mouloudj – 06.02.72.14.04 – presse@metropolegrandparis.fr



**Métropole
du Grand Paris**

A propos de la Métropole du Grand Paris :

La Métropole du Grand Paris est une intercommunalité, assise sur la zone dense urbaine continue, qui regroupe 131 communes. Créée par la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, et renforcée par la loi du 7 août 2015 de nouvelle organisation territoriale de la république, elle a vu le jour le 1^{er} janvier 2016. La Métropole du Grand Paris exerce les compétences de développement et aménagement économique, social et culturel ; protection et mise en valeur de l'environnement et politique du cadre de vie ; aménagement de l'espace métropolitain ; politique locale de l'habitat et gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI).